

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

++++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le rassemblement « RETRO CARS » organisé par l'association « Les Spyckenaerts », place des Grands Hommes.

ARRETONS

Article 1^{er}

La circulation et le stationnement seront interdits avenue François Mitterrand (à partir de l'école B. DEGUNST), l'entrée de la rue Jules Ferry et la Place des Grands Hommes 59380 SPYCKER, les 16 et 17 juin 2018 pendant toute la durée de la manifestation.

Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'association « LES SPYCKENAERTS » afin de réglementer cette interdiction, d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
 - M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
 - M. Le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
 - M. LEMOINE Jean-Noël, Président des Spyckenaerts
- chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 24 mai 2018.

Le Maire,
M. Jean-Luc GOETBLOET



(Handwritten signature of M. Jean-Luc Goetbloet over the seal)